



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **TRANSPORT.DATA.GOUV.FR : L'OPEN DATA AU SERVICE DE TOUS LES VOYAGEURS DE FRANCE**

Paris, le 3 mars 2021

**Faciliter les déplacements de tous les usagers, c'est la promesse de [transport.data.gouv.fr](https://transport.data.gouv.fr) réalisée grâce à l'ouverture des données. Avec plus de 350 jeux de données référencés, [transport.data.gouv.fr](https://transport.data.gouv.fr) est une des plateformes de données de transport les plus plébiscitées par les réutilisateurs de données et acteurs de mobilité comme les applications grand public de calculateurs d'itinéraires. A ce jour, elle couvre plus de 90% de la population française dans 14 régions. Réalisée dans le cadre du programme [beta.gouv.fr](https://beta.gouv.fr) de la direction interministérielle du numérique (DINUM) pour le compte du ministère chargé des Transports, la plateforme rejoint début mars la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM).**

Lancé en janvier 2018, [transport.data.gouv.fr](https://transport.data.gouv.fr) a progressivement rendu accessible la plupart des données de transport pour les regrouper sur une plateforme unique en open data. L'objectif: améliorer l'information aux voyageurs souhaitant se déplacer, partout en France, facilement quel que soit le mode de transport (itinéraires, horaires de passage, localisation de stations de vélos en libre-service...) et les inciter à privilégier des modes de déplacements durables. Le service continue son déploiement avec 20 réseaux de vélo en libre-service désormais disponibles en temps réel et 3 nouvelles bases nationales de données (aménagement cyclables, stationnement cyclable et bornes de recharge électrique) en cours d'élaboration.

Avec [transport.data.gouv.fr](https://transport.data.gouv.fr), le ministère chargé des Transports se dote d'un outil permettant de conduire des politiques ambitieuses en matière de données publiques ouvertes au service de la mobilité de tous les voyageurs et favorise ainsi le développement de services numériques innovants à fort impact. La facilitation de l'information voyageur pose la première brique de la mise au point des applications de type « Mobility as a Service », prévues par l'article 28 de la Loi d'orientation des mobilités, qui entre en vigueur le 1er juillet 2021.

Créée par la direction interministérielle du numérique (DINUM) sous l'égide du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, la plateforme [transport.data.gouv.fr](https://transport.data.gouv.fr) a été construite avec la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) du ministère de la Transition écologique et solidaire et le concours de toutes les collectivités qui, par la production de données, contribuent à élargir les offres de transport en ligne.

Si vous voulez en savoir plus :

[Connectez-vous sur transport.data.gouv.fr](https://transport.data.gouv.fr)

[Inscrivez-vous à l'évènement en ligne de passation le 5 mars de 9h à 10h30](#)

**Contact presse de Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des Transports**

Tél : 01 40 81 77 57

Mél : [secretariat.beyret@transports.gouv.fr](mailto:secretariat.beyret@transports.gouv.fr)

**Contact presse de la direction interministérielle du numérique :**

Tél : 01 71 21 12 50 – 06 10 60 41 19

Mél : [floriane.beudron@modernisation.gouv.fr](mailto:floriane.beudron@modernisation.gouv.fr)